

L'an DEUX MIL QUINZE, le VENDREDI 28 AOUT, à 17 h 07, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 18 h 30).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. FURIA Anissa a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ MAILLOT Gérald/ ADAME Brigitte/ FRANÇOISE Gérard/ HOAREAU Jean-François/ FONTAINE Gabrielle/ HOARAU Brigitte/ ESPÉRET Jean-Pierre/ ALI Lainati/ ISIDORE Marylise/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ ASSABY Maximilien/ MARCHAU Jean-Pierre/ CADJEE Ibrahim/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ DUCHEMANN Yvette/ LOYHER Jeanne/ NAILLET Philippe (arrivé à 17 h 13 après l'appel nominal)/ RAMASSAMY Nathalie (arrivée à 17 h 55 au Rapport n° 15/4-09)/ BARDINOT Sonia/ ORPHÉ Monique/ ARLANDON Corine/ BELDA David/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FURIA Anissa/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 19 avant l'examen des Rapports)/ ANILHA Fernande/ VICTORIA René-Paul/ LAGOURGUE Michel/ DINDAR Nassimah/ DOKI-THONON Lisianne/ HUBERT Richenel (arrivé à 17 h 18 avant examen des Rapports)/ MOREL Jean-Jacques/ VITRY Faouzia/ HO-SHING Cynthia
--

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

CLAIN Claudette		par FRANÇOISE Gérard
COUDERC Alain		par FURIA Anissa
PESTÉL René Paul		par BARDINOT Sonia
DELORME Éric	toute la durée de la séance	par EUPHRASIE Didier
ANDAMAYE Marie-Annick		par HOAREAU Jean-François
BOMMALAIS Geneviève		par LOWINSKY Jacques
JAVÉL François		par MAILLOT Gérald
RAMASSAMY Nathalie	jusqu'à son arrivée à 17 h 55 au Rapport n° 15/4-09	par ADAME Brigitte
BAREIGTS Éricka	toute la durée de la séance	par FONTAINE Gabrielle
MÉLADE Thierry		par BELDA David

Les membres présents, au nombre de 42 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 15/4-06
- MAILLOT Gérald	(délégué/ Département)		
- ARMAND Alain	(idem supra)		
- BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 15/4-07 et Rapport n° 15/4-08
- ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	Rapport n° 15/4-11
- ANNETTE Gilbert		à titre personnel	Rapport n° 15/4-20

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de la Réunion

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
NAILLET Philippe	à 17 h 13	après l'appel nominal
HUBERT Richenel	à 17 h 18	avant l'examen des Rapports
FOURNEL Dominique	à 17 h 19	idem supra
RAMASSAMY Nathalie	à 17 h 55	au Rapport n° 15/4-09
	DÉPLACEMENTS	
ANNETTE Gilbert	de 18 h 10 à 18 h 14	du Rapport n° 15/4-11 au Rapport n° 15/4-14
VICTORIA René-Paul	de 18 h 14 à 18 h 29	du Rapport n° 15/4-14 et avant la clôture de séance
	DÉPART	
DINDAR Nassimah	à 18 h 11	au Rapport n° 15/4-11

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le 4 SEP. 2015 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 42 sur 55.

4 SEP. 2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
03/09/2015

Gilbert ANNETTE